

DECISION DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE SEANCE DU 01 DECEMBRE 2025

Date de convocation :
25/11/2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 décembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rennemoulin,

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Nathalie TORTRAT, Laurent SIMON, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO.

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Yann DUBOSC à Mireille MUNCH, Christian ROBACHE à Pascal LEROY, Laurent DELPECH à Manuel DA SILVA, Christian PLUMARD à Jean-Paul MICHEL, Patrick GUICHARD à Patrick MAILLARD.

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

MOTION : PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Alors que le Sénat vient d'entamer l'examen du projet de loi de finances pour 2026, l'effort de 6 milliards d'euros demandé aux collectivités nous semble disproportionné. L'État fait ainsi peser sur les territoires le coût du redressement des finances publiques, au risque d'étouffer les services de proximité, d'entraver la transition écologique et de menacer la cohésion nationale.

Sur le territoire de Marne et Gondoire, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une ponction de plus de 6 millions d'euros partagés entre la communauté d'agglomération et les communes :

- 2,7 millions d'euro de nouveaux prélèvements fiscaux DILICO, qui est une contribution créée l'année dernière pour redresser les finances publiques
- 700 k€ de diminution de la DCRT, fonds qui a été créé lors de la suppression de la taxe professionnelle pour les collectivités qui étaient financièrement pénalisées par la réforme
- 2,8 millions d'euros de baisse d'allocations compensatrices pour les locaux industriels, avantage fiscal que l'Etat avait accordé aux établissements industriels en diminuant leurs impôts locaux de 50%

Nos collectivités sont des piliers fondamentaux de la République. Elles assurent le maintien de la cohésion sociale en fournissant à nos concitoyens des services publics essentiels.

La préparation budgétaire 2026 commence. Mais quelle offre de service allons-nous devoir dégrader sur l'autel de la l'austérité budgétaire :

- Les écoles maternelles et primaires, avec la restauration scolaire, les classes découvertes ou l'accueil périscolaire ?
- La petite enfance avec les crèches ?

- La sécurité et la tranquillité publique, en réduisant le nombre de policiers municipaux ?
- Les équipements sportifs alors que nous allons commencer les travaux du centre aquatique intercommunal situé à Bussy Saint Georges ?
- La culture, que ce soit l'enseignement musical ou la lecture publique ?
- L'animation de nos villes alors que nous permettons le bien vivre ensemble avec des manifestations tout au long de l'année ?
- L'eau et l'assainissement alors que nos habitants réclament à juste titre toujours plus de qualité ?
- L'aménagement du territoire pourtant nécessaire pour laisser aux prochaines générations des villes où il fait bon vivre ?
- Les mobilités avec les circulations douces ou les bus ?

Depuis des années, avec les vingt maires de Marne et Gondoire, nous faisons des efforts d'optimisation budgétaire soulignés par la Chambre Régionale des Comptes avec la mutualisation de services entre la communauté d'agglomération et les communes volontaires, sans attendre des orientations nationales.

Depuis des années, nous avons perdu toute possibilité de réaliser des prospectives budgétaires avec des réformes permanentes, qui empêchent de définir avec sérénité un programme d'investissement. La ponction de plus de 6 millions d'euros sur le territoire n'a été connue que ces dernières semaines.

Depuis des années, nous devons mettre en musique des orientations nationales dissonantes et discordantes. D'un côté, l'Etat nous demande de participer à la création d'une école de production pour réindustrialiser le territoire. De l'autre, l'Etat prévoit de nous supprimer 2,8 millions de compensations fiscales liées aux établissements industriels. Cherchez l'erreur...

Alors que ces prochains mois, des candidats aux élections municipales pourraient être tentés de promettre un programme politique irréaliste, nous connaissons la situation budgétaire de l'Etat et son déficit abyssal. S'il est normal de participer au redressement des finances publiques, il est de notre devoir d'élus de vous alerter sur les conséquences dévastatrices sur nos politiques publiques locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

❖ **ADOPTÉ** la motion

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.